



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 JUILLET 2018

Date  
de la convocation

29/06/2018

Nombre  
de conseillers

29

En exercice

Présents

17

Absents

12

(Dont  
Procuration)

04

04

Vote à  
l'unanimité

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Certifié exécutoire,  
compte tenu de  
la transmission  
en Préfecture  
Le :

01 OCT. 2018

La Publication  
et/ou la notification  
du :

01 OCT. 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Juillet, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 29 juin 2018.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Renaud RENIER (3<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Philippe RENIER (7<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Laurence LAROCHELLE .....(17)

**REPRÉSENTÉS :** M. Claude MAGLOIRE (1<sup>er</sup> Adjoint) (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - M. Claude JERSIER (ayant donné procuration à Mme Christelle GILLES) - Mme Lucie LAROCHELLE (ayant donné procuration à M. Jean-Philippe NOËL) - Mme Justina FAVORINUS (ayant donné procuration à M. Justin RUPAIRE).....(04)

**ABSENTS :** Mme Louisiane DEGLAS - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE - M. José JULAN .....(08)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**ADOPTION  
DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL  
RELATIF AU PROJET D'ACCUEIL DE LOISIRS  
POUR « ADOLESCENTS » SOUTENU PAR  
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DE LA GUADELOUPE**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les crédits inscrits au Budget communal de l'exercice 2017 ;
- Vu la délibération n°19 du Conseil Municipal du 04 juillet 2012 portant extension d'une régie de recettes communale du Service communal des Sports et de la Culture (SCSC) intégrant de nouvelles activités à caractère sportif et culturel, avenant n°2 ;
- Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal du 19 mars portant sur Approbation du Projet « Jénès-la an aksyon » et adoption de son plan de financement ;
- Vu la convention d'objectifs et de financement signée entre la Collectivité de Trois-Rivières et la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe portant sur « les projets élaborés par les adolescents » ;

Délibération n°04 portant Adoption du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'accueil de loisirs pour « adolescents » soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe



.../...

- **Considérant** que l'objectif général de ce projet est d'impliquer des jeunes âgés de 13 à 17 ans dans la réalisation d'actions qui favorisent le développement des valeurs telles que la compréhension mutuelle, le dialogue, la solidarité, la citoyenneté active dans le but de créer ou fortifier le lien social ;
- **Considérant** que cet accueil se déroulera sur la période du **09 au 27 juillet 2018** soit durant les grandes vacances scolaires, tous les jours de 08 heures à 17 heures ;
- **Considérant** que la commune de Trois-Rivières a répondu à un appel à projet d'offre d'Accueil de Loisirs à destination d'adolescents initié par la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe (CAF) courant dernier trimestre 2017 et qui a reçu un avis favorable des services ;
- **Considérant** qu'au sein de cet accueil, diverses activités seront pratiquées et regrouperont :
  - L'atelier Audio-Vidéo : prise de photos, réalisation de spots préventifs sur divers thèmes de société, sorties pédagogiques ;
  - Les Ateliers sportifs avec défis ;
  - Les Sorties-détente ;

Une restitution des divers ateliers sous forme de tournois sportifs, de présentation spots, expos photos, café débat des thèmes abordés) sera réalisée :

- **Vu** le projet de grille tarifaire se rapportant aux activités proposées faisant ressortir une participation financière des familles à ces actions ;
- **Considérant encore** qu'il est important au vu de l'attractivité de ce dispositif, de limiter la capacité d'accueil maximale sur la tranche d'âge sus-évoquée à un effectif de **25** jeunes ceci afin de permettre à ce public de profiter des nombreux ateliers proposés ;
- **Considérant de surcroît** que pour la mise en place de cette opération, une participation financière de la CAF est attendue à hauteur de **Dix mille euros (10 000€)**, la quote-part communale s'élèvera quant à elle à **Trois mille quatre cent soixante-et-onze euros et seize centimes (3 471,16€)** pour un budget global de **Quinze mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et seize centimes (15 996,16€)** ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

*A l'unanimité*

### DECIDE

Article 1

**D'Approuver** le projet « **Jenès-la an aksyon** » ouvert à 25 jeunes adolescents âgés de 13 à 17 ans durant la période du **09 au 27 juillet 2018** conformément à la convention d'objectifs et de financement signée entre la Collectivité de Trois-Rivières et la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe, le 09 janvier 2018.

Article 2

**D'Adopter** le plan de financement établi pour cette opération ainsi qu'il suit :

- |                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| • <b>Coût global du dispositif</b> | <b>15 996,16€</b> |
| ➤ Contribution communale           | <b>3 471,16€</b>  |
| ➤ Participation des parents        | <b>2 525,00€</b>  |
| ➤ CAF                              | <b>10 000,00€</b> |

.../...



.../...

Article 3

D'Appliquer la grille tarifaire des accueils de loisirs sans hébergement communaux (ALSH) permettant la perception des recettes provenant des familles selon le montant suivant :

Accueil « Ados »		Prix (avec restauration)
Juillet	1 enfant	101,00 €
	2 enfants	189,50 €
	3 enfants	265,50 €

Article 4

De dire que ces sommes seront encaissées par le Régisseur ou son suppléant contre délivrance d'un récépissé.

Article 5

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,  
  
Jean-Louis FRANCISQUE



